

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 5 octobre 2020

22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 20.0239

Demandeur : PRUNET Lucie

Date d'enregistrement de la demande : 25/09/2020

Date limite de candidature : 24/12/2020

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/01/2021.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PAILHEROLS	2,57	Commune de PAILHEROLS	Section AK 118, Section ZZ 8213
PAILHEROLS	66,60	COMBOURIEU Auguste	Section AK 55,56,57,59,112,119j,119k, Section AL 4j,k,1,5,32j,k,47,49,50j,k, 51,53j,k,85,98,103,106,107j,k,108,109,116j,k,n, Section AM 132j,k,133, 146,147j,k, Section AN 3,4,8,10j,k,11,212j,k,
SAINT-JACQUES-DES-BLATS	8,53	COMBELLE M LAROQUE T	Section B 238j,238k,472,
THIEZAC	61,67	BERNARDIE Simone	Section AC 20,21,22,23,25,26,31, 180,182,183,
PAILHEROLS	2,79	PRUNET J-Pierre	Section AI 186
ARPAJON-SUR-CERE	0,74	PRUNET J-Pierre	Section L 554

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière